

N° 24

Séance du 12 octobre 2021

OBJET :
PROJET DE DM N°2
DU BUDGET
PRINCIPAL 2021

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 05 octobre 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 12 octobre, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, EVELYNE CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENEBIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Bertrand DAVAL par Patrice POTIONNIER, Jean-Marc DUMAS par Danielle THIEN, Colette FERRAND par Pierre BARTHELEMY, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE

Pouvoirs : Georges BONCOMPAIN à Bernard TRANCHANT, Christophe BRETON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Jean-Baptiste CHOSSY à Olivier JOLY, Pierre CONTRINO à Abderrahim BENTAYEB, René FRANÇON à Béatrice DAUPHIN, Olivier GAULIN à Christiane BAYET, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Gilbert LORENZI à Pascale PELOUX, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Pierre-Jean ROCHETTE à Christophe BAZILE, Denis TAMAIN à Hervé BEAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20211012-20211012_CC_D24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2021



Absents excusés : Jean Maxence DEMONCHY, Joël EPINAT

Secrétaire de séance : GOUTTEFARDE Valéry

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	113
Nombre de membres suppléés	7
Nombre de pouvoirs :	13
Nombre de membres absents non représentés :	2
Nombre de votants :	126

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu l'article L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 15 décembre 2020 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le budget primitif de l'exercice 2021,

Considérant la nécessité de procéder à de nouveaux ajustements de crédits sur le budget principal, il est proposé de procéder à l'inscription des sommes suivantes :

Le projet de DM n°2 du budget principal s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 97 500 € avec notamment :

- La réalisation d'un diagnostic participatif de territoire (renouvellement de la CTG – plan de mandat cohésion sociale priorité 1) pour 45 000 € avec l'inscription en recettes du cofinancement de la CAF de la Loire pour 20 000 €
- L'inscription au chapitre 77 de l'avoir Covid reçu dans le cadre de la convention avec Léo Lagrange (petite enfance) pour 32 600 €
- L'ajustement de crédit au chapitre 73 relatif au FPIC pour 44 900 €
- L'inscription de compléments de crédits au chapitre 65 relatifs à la convention de recyclage des pneus usagers de agriculteurs pour 44 000 € (montant total de l'action 90 000 €)
- Des transferts de crédits du chapitre 65 au chapitre 011 (dispositif d'enseignement cyclable) pour 8 500 €
- L'inscription au chapitre 66 des crédits relatifs aux indemnités de remboursement anticipé d'emprunt pour 134 000 €
- Une diminution des dépenses imprévues de fonctionnement de 125 500 €

DM n°2 - Budget général LFA 2021

(budget géré en M14 et voté TTC)

Section de fonctionnement

Imputation budgétaire			Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Fonc.	Chap.			
			Plan de mandat Cohésion sociale		
6228	520	011	Réalisation d'un diagnostic participatif de territoire (renouvellement de la CTG)	45 000,00	
74718	520	74	Subvention CAF sur diagnostic participatif de territoire		20 000,00
			Ajustement de crédits au chapitre 77		
773	520	77	Recettes exceptionnelles (avoir reçu)		32 600,00
			Ajustement de crédits au chapitre 73		
73223	01	73	FPIC		44 900,00
			Complément de crédits au chapitre 65 (action recyclage globale de 90 000 €)		
6574	90	65	Subventions aux associations (convention recyclage pneus usagers agriculteurs)	44 000,00	
			Transfert de crédit du chapitre 65 au chapitre 011 (dispositif d'enseignement cyclable)		
65733	252	65	Subvention de fonctionnement versée au département	-8 500,00	
6228	824	011	Prestations diverses	8 500,00	
			Réaménagement dette Crédit Agricole		
6688	01	66	Indemnités de remboursement anticipé	134 000,00	
022	01	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	-125 500,00	
023	01	023	Virement à la section d'investissement		0,00
TOTAL				97 500,00	97 500,00

Pour la section d'investissement, le projet de DM n°1 du budget principal s'équilibre à hauteur de 950 420 € avec les ajustements suivants :

- Inscription de crédits au chapitre 024 pour l'enregistrement de cessions (snack de la Roche) pour 37 000 €
- Inscription de crédits pour le remplacement du tracteur du Col de la Loge pour 50 000 €
- Inscription de crédits relatifs à la réforme de offices de tourisme (plan de mandat tourisme – priorité 1), incluant un achat de véhicule (78 000 €), des bornes interactives (64 000 €) avec une recette de 49 920 € (FEDER)
- Complément de crédit pour le projet de dématérialisation du service ADS pour 26 400 € avec une participation des communes de 33 500 €
- Des transferts de crédits sur l'opération 8192 (mise en accessibilité des arrêts de transport) pour 35 000 €
- Inscription d'une enveloppe de provisions de 200 020 €
- L'ajustement des cautions à rembourser pour 5 000 € (dont le remboursement de la caution du snack de la Roche)
- Ajustement de crédit au chapitre 27 de 60 000 € relatif aux avances versées aux budgets annexes des zones éco Chantepedrix et Gravoux en vue de leur commercialisation
- L'ajustement des dépenses imprévues pour – 229 000 €
- L'inscription du capital restant dû des emprunts renégociés pour 696 000 € ainsi que l'ajustement de l'emprunt pour 830 000 €

Section d'investissement

tation budgétaire			Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Fonc.	Chap.			
021	01	021	Virement de la section de fonctionnement		0
			Inscription de crédits pour enregistrement de la cession du snack de la Roche)		
024	01	024	Produits de cession		37 000,00
			Inscription de crédit pour remplacement du tracteur du Col de la Loge		
2182	95	9511	Matériel roulant	50 000,00	
			Plan de mandat tourisme - schéma d'accueil et diffusion de l'information (SADI)		
2182	95	9511	Matériel de transport	78 000,00	
2188	95	9511	Autres immobilisations corporelles (bornes numériques etc)	64 000,00	
1317	95	9511	Subvention FEDER		49 920,00
			Dématérialisation ADS		
2051	020	1017	Complément de crédits pour engager les formations de prestations des 3 années	26 400,00	
13141	020°	1017	Participation des communes		33 500,00
			Transfert de crédits sur opération 8192 (mise en accessibilité des arrêts de transport)		
204164	824	8194	Subvention d'investissement versée	-35 000,00	
2317	815	8192	Immobilisation en cours	35 000,00	
			Inscription d'une provision pour risques		
2041412	020	204	Provision pour risques	200 020,00	
			Ajustement des cautions à verser		
165	020	16	Remboursement caution snack de la Roche et gens du voyage	5 000,00	
			Ajustement des avances versées aux zones éco		
27638	90	27	Avances versées aux budgets annexes zones éco	40 000,00	
27638	90	27	Avances versées aux budgets annexes zones éco	20 000,00	
			Ajustement des dépenses imprévues d'investissement		
020	01	020	Dépenses imprévues d'investissement	-229 000,00	
			Inscription de crédits complémentaires pour réalisation de l'opération de réaménagement de dette (emprunt d'équilibre 2021 inchangé à 3 000 000 €)		
1641	01	16	Emprunts en euros	696 000,00	
1641	01	16	Emprunts en euros		830 000,00
TOTAL				950 420,00	950 420,00

Après en avoir délibéré par 126 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve la décision modificative de crédits n°2 du budget principal pour l'exercice 2021.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 12 octobre 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*